



Délibération n°1	Conseil municipal du Mercredi 10 juin 2020
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.10 - Finances locales - divers
<p>Le Mercredi dix Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe FAIT.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 03/06/2020</p> <p>Membres présents : 32 puis 33 (arrivé de Sébastien BAILLET à 18 h 50)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2 puis 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 12/06/2020</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoins, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Sébastien BAILLET (arrivé à 18 h 50) à Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT</p>
Objet : Débat d'orientation budgétaire 2020	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Débat d'orientation budgétaire 2020

Le Conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires de l'exercice 2020. Ce débat doit permettre à l'Assemblée délibérante d'être informée et de disposer d'éléments sur le contexte économique et réglementaire dans lequel la collectivité évolue.

Les élus du Conseil Municipal ont été destinataires d'un rapport d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat et à procéder au vote et a été adopté **par 33 voix pour**.

Vu pour être affiché le 12 Juin 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



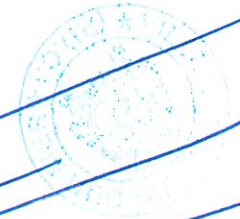
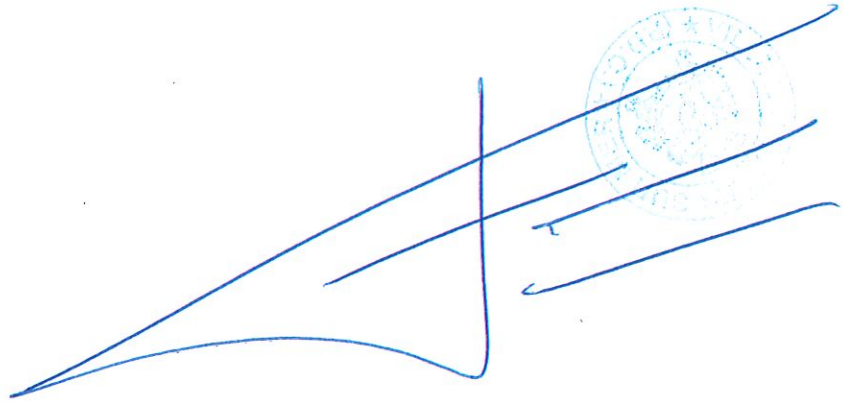
Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

A large, stylized blue handwritten signature that overlaps the official stamp and extends across the right side of the page.

11 JUIN 2020



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

VILLE D'ETAPLES-SUR-MER



Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que: " Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail".

Les informations macroéconomiques et les éléments fournis relatifs à la loi de finances pour l'année 2020 sont antérieurs aux évènements liés au COVID19 et ne tiennent donc pas compte des conséquences de cette crise sans précédent.

Le contexte macroéconomique

Taux de croissance du PIB (en volume)

1,4 % en 2019, contre 1,7 % en 2018, 2,2 % en 2017, 1,1 % en 2016
1,3 % en 2020

Taux de croissance des prix à la consommation

1,2 % en 2019, contre 1,8 % en 2018, 1,0 % en 2017, 0,2 % en 2016
1,2 % en 2020

Revalorisation des valeurs locatives en 2020 : **+1,1 %**

Taux d'intérêt

Négatif pour l'Etat -0,20 % sur les OAT à 10 ans, de l'ordre de 1 %
pour les emprunteurs locaux, voire nul

Déficit public

-3,1 % du PIB en 2019 et -2,3 % sans transformation du CICE en
allègements pérennes de cotisations sociales
-2,2 % du PIB en 2020

Evolution des finances locales

Croissance de l'excédent de financement

+ 2,1 Md€ en 2019, contre +2,3 Md€ en 2018 et +1,6 Md€ en 2017
+ 5,8 Md€ en 2020

Croissance modérée des dépenses de fonctionnement

+1,5 % en 2019, contre +1,8 % en 2018 et +1,7 % en 2016
+0,7 % en 2020, +1,2 % hors effet périmètre (apprentissage et RSA)

Croissance cyclique des dépenses d'investissement

Repli : -8,3 % en 2014, -9,6 % en 2015, -3,2 % en 2016 (en valeur)
Hausse : +8,1 % en 2019, +7,2 % en 2017, +7,5 % en 2018 (avec SGP)
Repli : -1,8 % en 2020 (élections municipales)

Croissance des recettes

+3,1 % en 2019 après +2,6 % en 2018
+1,8 % en 2020 (effet périmètre apprentissage et RSA)

Suppression de la taxe d'habitation votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018

La baisse de la taxe d'habitation se poursuit.

2020 : Disparition de la TH :

- Dernière tranche de dégrèvement de TH sur les résidences principales pour les 80 % de contribuables
- Suspension des pouvoirs de taux et abattements TH des communes / EPCI (taux de référence = 2017)
- Revalorisation des bases d'imposition de la TH. Pour mémoire, la revalorisation des bases a été de 1,2 % en 2018 et 2,2 % en 2019.
- Suspension de tous les mécanismes de lissage-convergence (communes nouvelles, changements de périmètre EPCI) et ce jusqu'en 2023. Les lissages reprennent alors mais pour les seules résidences secondaires.

2021 : disparition de la TH et nouveau panier de recettes fiscales

- Transformation du dégrèvement en exonération
- Début de l'exonération THRP à 30 % pour les 20 % de contribuables restants
- Perception de la TH par l'Etat
- Transfert du FB départemental aux communes
- Transfert de TVA aux EPCI et départements
- Introduction d'un coefficient correcteur du produit TFB des communes (dispositif de péréquation destiné à garantir le même produit fiscal issu de la TH pour chaque commune après la mise en place de la réforme prévue en 2021). Le milliard d'euros qui résulte de la différence entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la TFB (14,2 Md€) sera financé par l'Etat (600 millions proviennent de la sous-compensation de Paris que l'Etat prendra à sa charge en transférant à la capitale une fraction équivalente de TVA et 400 millions seront versés sous forme de dotations par l'Etat).

2022 : exonération THRP à 65 % pour les 20 % de contribuables restants

2023 : suppression totale de la THRP

Révision des valeurs locatives des logements

Catégories de logement concernées :

Maisons individuelles
Appartements situés dans les immeubles collectifs
Locaux d'habitation exceptionnelles
Dépendances isolées

Evaluation des valeurs locatives

Tarifs par mètre carré. D'après le marché locatif à la date de référence du 1er janvier 2023 et par secteur locatif avec possibilité de modulation par un coefficient de localisation

Rapport du Gouvernement

Au plus tard le 1er septembre 2024, retraçant les conséquences de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour les contribuables et les collectivités

Prise en compte des nouvelles valeurs locatives à compter de l'établissement des bases au titre de l'année **2026**

Concours de l'Etat aux collectivités territoriales

Transferts de l'État (116,0 Md€)

Prélèvements sur recettes (41,0 Md€)
Transfert de TVA aux régions (4,4 Md€)
Crédits budgétaires (8,8 Md€)
Dégrèvements d'impôts locaux (23,6 Md€)
Fonds régionaux de l'apprentissage (1,2 Md€)
Taxes transférées (37,3 Md€)

Autres concours

Subventions d'équipement et de fonctionnement des ministères (4,4 Md€)
Produit des amendes de police de la circulation et des radars (0,6 Md€)

Trajectoire programmée par la LPFP

38,4 Md€ en 2019
38,1 Md€ de 2020 à 2022

Concours sous-plafond (38,5 Md€)

Concours sous-plafond (38,5 Md€)
Dotation globale de fonctionnement (26,9 Md€)
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (3,2 Md€)
Compensation de la fiscalité directe locale (3,2 Md€)
Dotation générale de décentralisation (1,5 Md€)
Dotations d'équipement : DSIL, DETR, DGE, DDEC, DRES, DPV (2,8 Md€)
Autres (1,2 Md€)

Autres informations

- Renforcement de la péréquation
- +28,0 M€ Majoration de la dotation Elu local
- +22,0 M€ Majoration du PSR au profit de la Corse
- +25,0 M€ Prise en charge par l'Etat des indemnités de conseil des comptables**
- +6,0 M€ Majoration dotation pour titres sécurisés
- +69,0 M€ Augmentation des compensations d'exonération de la fiscalité directe locale

Évolution de la DGF perçue par la Ville d'Etaples-sur-mer depuis 2014

	Dotation forfaitaire	Dotation de Solidarité Urbaine	Dotation de Péréquation	Total :
2014	1 770 336 €	864 850 €	84 277 €	2 719 463 €
2015	1 480 891 €	1 099 312 €	101 133 €	2 681 336 €
2016	1 161 769 €	1 308 549 €	120 285 €	2 590 603 €
2017	986 088 €	1 401 197 €	133 016 €	2 520 301 €
2018	992 344 €	1 453 606 €	133 470 €	2 579 420 €
2019	946 292 €	1 493 402 €	142 450 €	2 582 144 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes

En 2020, 2021 et 2022 : Taux de la Taxe d'Habitation gelé au niveau de 2019

Informations budgétaires de la Ville d'Etaples-sur-mer

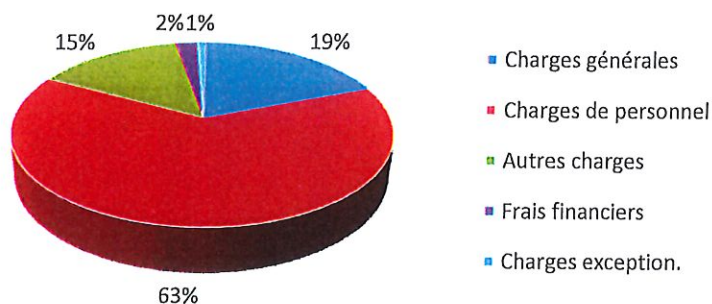
EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA prev 2019	Prévisions BP 2020
011	Charges générales	2 529 081	2 373 855	2 071 888	2 842 846	2 641 351	2 639 665	2 700 000
012	Charges de personnel	8 218 579	8 351 168	8 294 578	8 479 736	8 556 463	8 746 350	9 000 000
65	Autres charges	2 026 171	1 972 119	2 465 911	2 266 551	2 397 406	2 010 672	2 700 000 (1)
66	Frais financiers	1 123 000	525 496	432 399	407 270	324 609	306 446	285 000
67	Charges exception.	365 263	52 943	81 415	330 274	646 439	99 822	93 000 €

(1) : Augmentation des subventions versées aux organismes : +166 000 € pour l'OMT, +300 000 € pour Maréis, +25 000 € pour le port de plaisance et +100 000 € pour le CCAS

(2) Dont prévision d'une charge exceptionnelle d'un montant de 25 000 € pour un éventuel remboursement d'une partie des factures d'eau du délégataire du Camping (Passage en Commission DSP)

REPARTITION 2019 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



La présente crise sanitaire a impacté le budget principal et les budgets annexes. Nos structures touristiques (Office de tourisme, Maréis, Musée de la Marine) ont dû fermer leurs portes, engendrant des pertes importantes au niveau des recettes. D'autres diminutions de recettes sont aussi à déplorer notamment dans les domaines du Service des Affaires Scolaires (restauration collective, garderie), du Service Jeunesse et celui des marchés des commerçants non sédentaires, comme le montrent les tableaux synthétiques suivants :

**Bilan de l'impact financier de la crise sur les budgets
des principaux services générateurs de recettes**

Période du 17 mars au 10 mai 2020

	Baisse de charges	Baisse de produits	
OMT	57 000	140 000	
Maréis	0	88 400	
Restauration scolaire/Garderie	9 200	17 200	
Centre d'hébergement Le Flot	0	27 000	
Marchés des commerçants non sédentaires	0	14 300	
Jeunesse	23 400	17 300	
Événementiel	9 000	3 000	
	98 600	307 200	Delta : 208 600

Période du 12 mai au 31 août 2020

	Baisse de charges	Baisse de produits	
OMT	58 000	141 000	
Maréis	0	211 600	
Restauration scolaire/Garderie	37 877	26 000	
Centre d'hébergement Le Flot	0	16 850	
Marchés des commerçants non sédentaires	0	28 600	
Jeunesse	51 600	20 200	
Événementiel	25 100	12 370	
	172 577	456 620	Delta : 284 043

Période du 17 mars au 31 août 2020

	Baisse de charges	Baisse de produits	
OMT	115 000	281 000	166 000
Maréis	0	300 000	300 000
Restauration scolaire/Garderie	47 077	43 200	-3 877
Centre d'hébergement Le Flot	0	43 850	43 850
Marchés des commerçants non sédentaires	0	42 900	42 900
Jeunesse	75 000	37 500	-37 500
Événementiel	34 100	15 370	-18 730
	271 177	763 820	Delta : 492 643

Le coût de gestion de la crise en terme d'achats de gels hydroalcooliques, de masques, d'hygiaphones, de thermomètres... s'élève fin mai à 62 000 €.

En recettes, le montant perçu relatif à la taxe communale additionnelle aux droits de mutation devrait diminuer d'environ 30 % selon les premières estimations.

Cette crise n'a aucun impact à la baisse sur les frais de personnel.

Le GVT (Glissement Vieillesse Technique qui correspond au passage automatique d'échelons de rémunération) coûte environ 60 000 € par an à la commune.

Il convient à nouveau de relever que la mobilité des agents est quasi inexistante au sein de la collectivité.

Aussi, la volonté de réduire l'endettement de la Ville permet une diminution de 20 000 € des frais financiers.

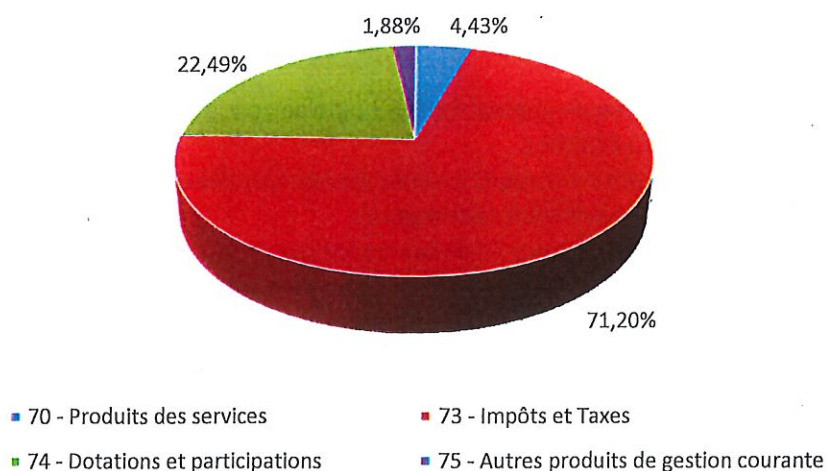
Enfin, un effort de solidarité est à souligner : la Ville soutiendra son Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 1 100 000 €.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Recettes	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Prev. BP 2019	Prévisions BP 2020
70	Prod. Exploit.	631 294	621 977	672 039	711 027	737 453	646 602	450 000
73111	TF TH	4 582 485	4 782 254	4 759 889	4 570 246	4 618 392	4 766 769	4 814 867
73211	AC	4 882 582	4 882 582	4 816 972	4 955 647	5 172 745	5 150 908	5 168 549
7351	Taxe élect.	187 036	185 586	188 305	193 689	148 919	138 171	195 000
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	/	/	/	/	/	44 943	40 000
7381	Taxe add. droits de mutation	143 278	242 424	233 809	206 147	276 443	294 837	200 000
7411	Dotation forfait.	1 770 336	1 480 891	1 161 769	986 088	992 344	946 292	914 415
74123	DSU	864 850	1 099 312	1 308 549	1 401 197	1 453 606	1 493 402	1 533 910
74127	DNP	84 277	101 133	120 285	133 016	133 470	142 450	152 057
74751	GFP de rattach.	368 000	262 000	230 000	9 575	252 136	11 030	5 000
7478	Autres organ.	449 626	643 426	657 241	529 679	230 623	279 620	200 000*
74834	Compens.TF	35 934	34 750	34 586	22 628	21 498	22 593	22 480
74835	Compens. TH	297 939	313 000	250 249	359 799	370 647	388 050	405 632
75	Autres	320 377	295 265	613 703	666 707	566 394	273 925	261 850

* Dont 140 000 € environ de subvention Contrat Enfance Jeunesse

REPARTITION 2019 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA Prev 2019	Prévisions BP 2020
16	Emprunts	1 225 417	1 248 068	1 216 222	2 521 331	1 010 795	1 050 378	1 083 000
20	Immob. Incorp.	6 240	36 745	25 600	29 610	12 930	7 111	60 000
21	Immob. Corpor.	447 009	1 147 304	1 415 199	2 917 984	4 203 092	4 906 392	3 250 000
23	Immob. en cours	1 015 044	9 490	429 758	114 000	28 620	0	300 000

Les orientations budgétaires de la Commune

2020 restera une année particulière.

Alors que le Débat d'Orientation Budgétaire et le budget, année d'élections municipales oblige, devaient être présentés et adoptés avant le 30 avril (15 avril habituellement), la crise sanitaire liée au Covid-19 a tout changé.

Par conséquent, nos finances locales sont revues à la lumière de deux éléments qui vont guider notre action pour cet exercice et, inévitablement, pour les suivants :

- l'adoption du budget en milieu d'année ampute largement la période d'exécution. En effet, le temps d'instruction des dossiers et la possibilité d'engagement des dépenses résonneront obligatoirement sur nos projets,
- l'impact du coronavirus : les dépenses imprévues pour lutter contre la propagation du virus aggravées par une baisse sensible des recettes pèseront lourdement sur les ressources de notre collectivités.

Dans ce contexte, et sans visibilité sur l'évolution de la crise, il est judicieux d'opter cette année pour un budget de prudence.

Néanmoins, certains investissements envisagés en 2020 resteront inscrits dans ce document. Celui-ci répond aux engagements pris dans le programme présenté aux étaploises et aux étaplois lors du scrutin de mars dernier, où a été réaffirmée notre doctrine qui repose sur la stagnation des taux de taxes locales et la baisse de la dette.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, nous veillerons à réduire nos dépenses pour supporter celle imposée par la situation exceptionnelle que nous subissons. Quant à la section d'investissement, les propositions correspondent à notre volonté de faire d'Etaples-sur-mer, une ville toujours plus proche, plus attentive, plus créative, plus durable et plus attractive.

En 2020, aux programmes pluriannuels, s'ajoutent les opérations d'investissement suivantes :

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Proche »

- Travaux de voirie Collège/MECS : 72 000 €
- Création d'une aire de jeux au Domaine des Prés : 88 000 € (Sollicitations : 25 % CNDS, 30 % Département)
- Système d'éclairage du terrain synthétique : 60 000 € (Sollicitation : 20% FAFA)
- Extension de l'école Rombly en vue d'y accueillir un ACM : 250 000 € (Sollicitations : 30% CAF, 25% DETR, 25% Département)
- Mobilier : 20 000 € (y compris 15 000 € de mobilier pour les écoles)

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Attentive »

- Achat de défibrillateurs : 10 000 €
- Achat de caméras de vidéosurveillance : 30 000 € (y compris promenade sur pilotis)
- Mise en conformité des bâtiments : 30 000 €
- Enveloppe Hygiène et Sécurité : 10 000 €

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Créative »

- Achat de tablettes pour les membres du CM : 5 000 €
- Achat d'un visiophone pour l'école Rombly : 5 000 €
- Œuvres et objet d'art : 12 000 €

La création de la « Maison des Bonz'Enfants » (reconstitution d'un intérieur maritime et exposition des traditions maritimes étaploises) dans la rue O'Billet verra le jour en 2020. Le chiffrage de l'opération est en cours.

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Durable »

- 3ème phase de travaux à la caserne de Gendarmerie : 30 000 €
- Remplacement de pontons au port de plaisance : 56 000 € (Budget annexe « Port de plaisance »)
- Création d'un nouveau réseau d'eau potable au Camping La Pinède : 200 000 € (Budget annexe du Camping)
- Travaux de voirie Divers secteurs : 660 000 € (Sollicitation : Fonds de concours CA2BM – 50%)
- Cavités souterraines : Etudes et travaux : 30 000 € (Sollicitation : 50% Fonds Barnier)
- Achat de pièges à sons pour l'École de Musique et la Maison des Jeunes Pins : 6 000 €
- Matériel de transport : 210 000 € (dont achat d'une nacelle : 150 000 €)
- Campagne de plantations d'arbres en centre-ville et de végétalisation des espaces : 10 000 € (Sollicitation : la Région dans le cadre du dispositif « redynamisons nos centres-villes »)

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Attractive »

- Aménagement du Pôle Gare (programme pluriannuel) : 750 560 €
- Mise en lumière de la Mairie/Clos Saint-Victor : 15 000 €
- Achat d'équipements Service Festivités : 15 000 €
- Achat de luminaires de Noël : 10 000 €

Compléments :

Enveloppe pour les services autres que service technique : 170 000 €

Enveloppe pour le service technique : 80 000 €

Compte tenu de ce contexte sans précédent, certaines opérations initialement prévues en 2020 seront reportées à l'année prochaine :

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Proche »

- Création d'un Pump-Track : 90 000 € (Sollicitations : 25 % DETR, 30 Département, 30 % CNDS)
- *La réflexion relative à la création de lieux de restauration dans les 3 groupes scolaires pour une inscription budgétaire 2021 (Sollicitation : 50% Département) se poursuit.*

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Créative »

- Classes numériques : 10 000 €

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Durable »

- Remplacement de menuiseries dans les écoles et/ou divers bâtiments : 60 000 € (Sollicitation : 50 % Département)
- Création d'un bureau de direction à l'école Rombly : 10 000 €
- *Le programme pluriannuel relatif au renouvellement des systèmes de chauffage dans nos bâtiments est suspendu en 2020 afin de pallier la grosse dépense qui sera à engager en 2021 pour la mairie.*

AXE « Etaples-sur-mer, toujours plus Attractive »

- *Le programme pluriannuel relatif au traitement qualitatif des espaces en cœur de ville (poursuite de la liaison Gare-Place-Port) est suspendu en 2020.*
- *La réflexion relative à l'aménagement d'une aire de stationnement de camping-cars se poursuit pour une inscription budgétaire 2021 (Sollicitation : 50% Département).*

Les dépenses relatives au chapitre 20 concerneront essentiellement des frais d'études qui porteront sur :

- La redynamisation des espaces publics (aménagement urbains, requalification des bâtiments publics, colorisation des façades...)
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de création des lieux de restauration dans les écoles, et pour les travaux d'entretien de voiries

PROGRAMMES PLURIANNUELS

Intitulé de l'opération	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses programmées 2020	Dépenses programmées 2021
Pôle Gare	/	/	750 561 €	936 968 €
Subventions attendues	/	/	50% FEDER/ CONSEIL REGIONAL	50% FEDER/ CONSEIL REGIONAL
Travaux de voirie – Cœur de Ville	445 285 €	565 682 €	/	700 000 €
Subventions attendues		223 405 € REGION PRADET* 28 756 € FDE	/	Dispositif régional « Redynamisons nos centres- villes »
Rénovation de l'éclairage public	323 805 €	245 630 €	225 705 €	250 000 €
Subventions attendues	95 396 € FDE Progr. SEVE	100 638 € FDE Progr. SEVE 78 236 € -DETR pour	92 225 € FDE Progr. SEVE les tranches 3 et 4	FDE – Programme SEVE
Investissement chauffage	83 103 € Dont 8 067 € sur le budget Camping	146 240 €	/	140 000 € (chauffage+isola tion mairie)
Subventions obtenues ou attendues	22 300 €	15 897 € DSIL 24 901 € FDE	/	Demande DSIL/DETR

*dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires

COUT NET DES PRINCIPALES OPERATIONS DE 2017 A 2019

ANNEE	OPERATION	COUT HT	SUBVENTIONS & ORGANISMES	MONTANT PERCU	SOLDE A CHARGE
2017	ACQUISITION MATERIEL ALTERNATIF	22 900 €	REGION : 7 500 € AGENCE DE L'EAU : 8 300 €	15 800 € 69 %	7 100 €
2017	TRAV. D'ACCESSIBILITE EXTERIEURE OYATS	37 400 €	DETR : 9 350 €	9 350 € 25 %	28 050 €
2017	CREATION DU FAMILY PARK	166 000 €	DETR : 41 000 € CAF : 11 800 € DEPARTEMENT : 41 800 € ENV. PARL. : 6 000 €	100 600 € 60 %	65 400 €
2018	ACQUISITION BUS SERVICE JEUNESSE	19 550 €	CAF : 7 000 €	7 000 € 36 %	12 550 €
2018	CLUB HOUSE AU STADE DANIEL MARTIN	63 400 €	Fafa : 20 000 €	20 000 € 32 %	43 400 €
2018	ACQUISITION D'UNE VEDETTE A PASSAGERS	499 900 €	REGION : 180 000 €	180 000 € 36 %	319 900
2018	REHABILITATION DE LA PYRAMIDE	510 900 €	REGION : 84 400 € DETR : 120 300 € FONDS LEADER : 30 000 € ENV. PARL. : 4 000 € FDE : 28 400 €	267 100 € 52 %	243 800 €
2018	GENDARMERIE (1ère tranche)	79 800 €	DETR : 20 000 €	20 000 € 25 %	59 800 €
2019	GENDARMERIE (2 ^{ème} tranche)	41 700 €	DETR : 10 425 € *	10 425 € 25 %	31 275 €
2017/ 2018/2 019	ECLAIRAGE PUBLIC	T1 : 70 860 € T2 : 197 478 € T3 : 203 095 € Tot. : 471 433 €	FDE : 32 060 € FDE : 95 396 € FDE : 100 638 € * DETR : 78 236 € *	306 330 € 65 %	165 103 €
2019	REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLE	974 345 €	REGION : 223 405 € FDE : 24 016 € ORANGE : 1 200 € FDE (luminaires) : 4 740 € *	253 361 € 26 %	720 984 €
2019	TRAVAUX DE VOIRIE	808 000 €	Fonds de Concours CA2BM : 404 000 € *	404 000 € 50 %	404 000 €
2019	REMPLACEMENT DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE	122 570 €	FDE : 16 838 € FDE : 8 063 € * DSIL : 15 900 € *	40 801 € 33 %	81 769 €

* Subventions non soldées

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA Prev 2019	Prévisions BP 2020
10222	FCTVA	212 394	272 049	167 337	187 478	78 940	133 858	180 756	215 600
10226	Taxe d'amén.	12 450	16 092	14 630	20 516	84 216	48 648	50 986	/
1068	Excéd. Fonct. Capital.	835 191	1 201 014	1 206 381	291 933	2 077 097	/	/	988 255
1311	État	234 267	43 132	68 314	/	86 579	50 426	/	73 500
1312	Région	/	/	/	48 570	/	187 455	/	/
1313	Département	20 663	/	/	84 689	12 796	/	/	24 000
13151	GFT de rattachemet	/	/	/	/	/	188 070	/	/
1316	Autres établissements publics locaux	/	/	/	/	/	/	/	68 000
1321	État	/	/	107 310	91 673	136 058	84 189	/	150 000
1322	Région	30 368	142 819	95 323	16 000	35 449	41 869	256 453	200 000
1323	Département	/	2 194	/	42 907	36 704	/	/	/
13251	GFT de rattachemet	/	/	/	/	/	/	/	403 999
1328	autres	24 697	/	/	40 000	84 186	54 400	174 981	194 654
1341	DGE puis DETR	/	23 015	/	/	/	36 081	104 143	167 473
1342	Amendes de police	40 886	41 454	/	32 256	50 171	17 707	18 448	16 000
1383	Département	/	/	/	/	/	/	308	/
1388	Autres	/	/	/	/	/	/	/	/
16411	Emprunts en euros	/	855 563	/	1 600 000	2 300 000	1 300 000	/	/

EVOLUTION DES INDICATEURS OU RATIOS

	CA2016	CA2017	CA2018	CA PREV 2019
Recettes réelles de fonctionnement (1)	15 639 914	15 473 715	16 311 217	15 344 973
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	13 346 190	14 326 679	14 582 940	13 806 789
Epargne brute (3) = (1)-(2)	2 293 724	1 147 036	1 728 277	1 538 184
Remboursement dette en capital (4)	1 216 222	1 001 332	1 010 794	1 050 378
Epargne nette (5) = (3)-(4)	1 077 502	145 704	717 843	487 806
Recettes d'investissement hors emprunt (8)	1 901 441	2 932 243	883 580	1 970 738
Dépenses d'investissement hors emprunt (9)	1 870 559	3 061 594	5 520 074	4 929 856
Capacité ou besoin de financement (10)=(3)+(8)-(9)	2 324 606	1 017 685	-2 908 217	-1 420 934

L'épargne brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. Elle permet de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

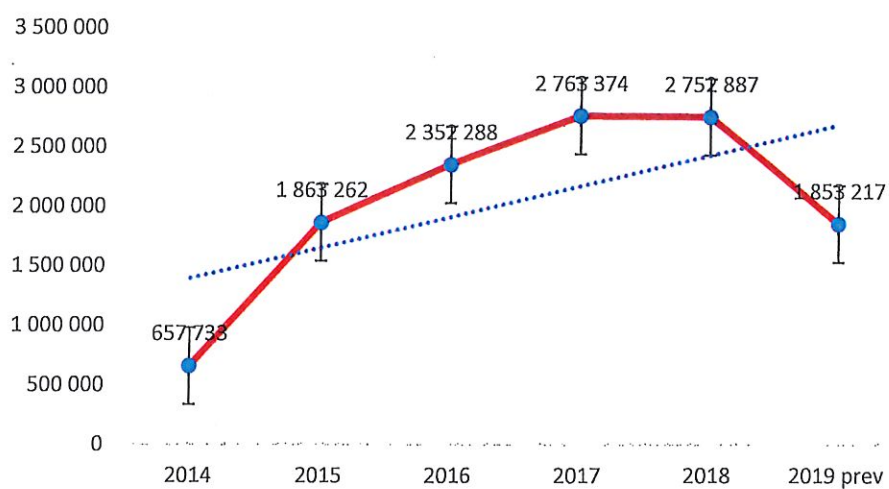
La capacité d'autofinancement nette est calculée après prise en compte du remboursement du capital, elle permet de financer les investissements.

En 2014, la municipalité avait fait le choix d'investir modérément dans les premières années (2014, 2015 et 2016) afin d'assainir la situation financière de la Commune.

En 2018, le solde excédentaire toutes sections confondues s'établissait à environ 2 800 000 €, la commune pouvait alors amorcer dès 2019 une politique d'investissement plus ambitieuse.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prev
Résultats	657 733	1 863 262	2 352 288	2 763 374	2 752 887	1 853 217

Evolution des résultats de 2014 à 2019



STRUCTURE DE LA DETTE

Le désendettement constituera toujours une priorité pour cette année 2020 et les années suivantes.
Nous pouvons noter une baisse notable du taux d'intérêt moyen grâce aux renégociations d'emprunts des années 2014 et 2016, et une dette quasi sans risque puisqu'elle est composée à 88 % d'emprunts à taux fixe.

Au 31/12/2019

Votre dette		Afficher
Capital restant dû		10 565 941 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)		2,97 %
Durée de vie résiduelle		10 ans
Durée de vie moyenne		5 ans et 6 mois
Nombre de lignes		12

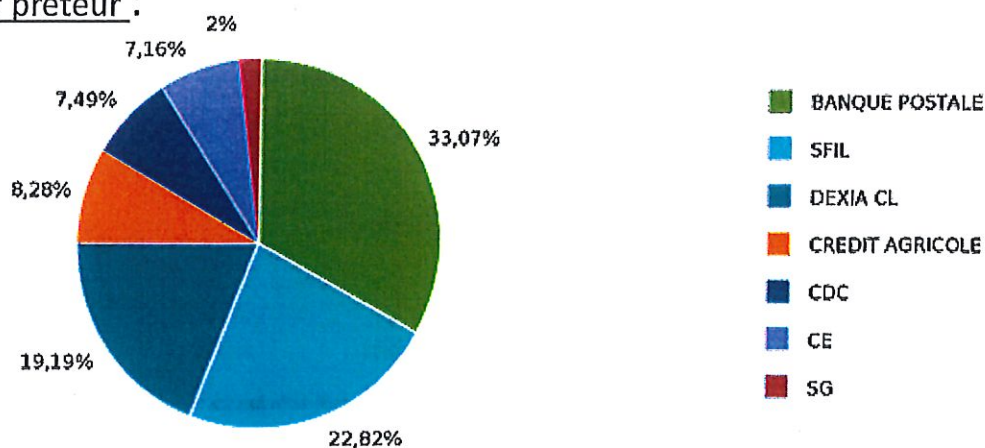
Répartition par budget :

Budget	CRD	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nombre de lignes
BUDGET VILLE	10 011 013.68 €	2,87 %	10 ans	11
BUDGET LOC. BATIMENTS IND. et COMM.	297 185.71 €	4,84 %	12 ans	2
BUDGET Port de Plaisance	177 935.74 €	4,62 %	9 ans	1
BUDGET CAMPING	51 114.33 €	4,62 %	9 ans	1
BUDGET Maréis	28 691.54 €	4,62 %	9 ans	1

Répartition par type de taux :

Type	Capital Restant Dû	Taux moyen
Fixe	9 472 741.05 €	2,85 %
Variable	0.00 €	0,00 %
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	1 093 199.95 €	3,99 %
Ensemble des risques	10 565 941.00 €	2,97 %

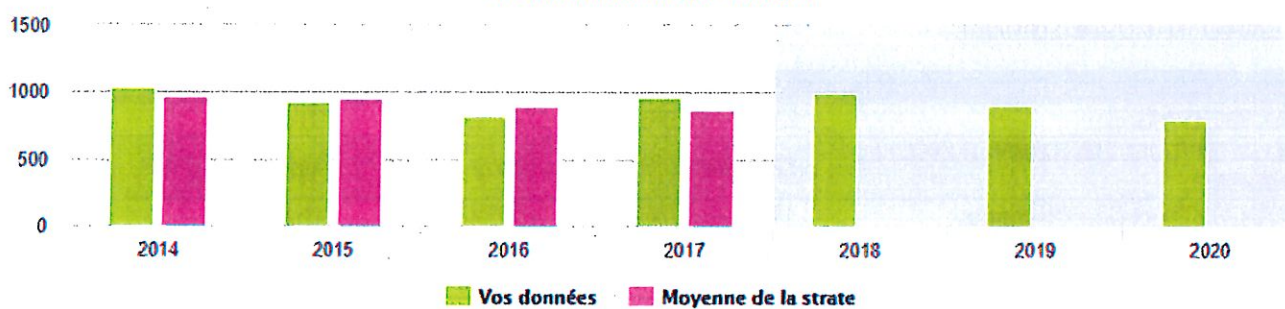
Répartition par prêteur :



Les ratios relatifs à la dette

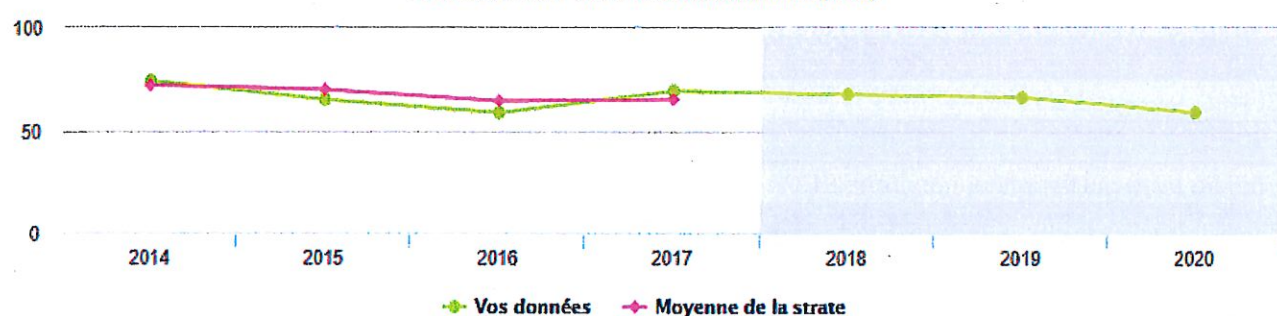
	2014		2015		2016		2017		2018	
	Vos données	Moyenne de la strate	Vos données	Moyenne de la strate	Vos données	Moyenne de la strate	Vos données	Moyenne de la strate	Vos données	Moyenne de la strate
Annuité en euros / habitant	155	121	150	124,00	141	134	118	NC	120	NC
Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %)	73,90	71,62	66,08	69,67	58,52	64,65	69,74	NC	67,58	NC
Encours de dette en euros / habitant	1030	958	915	944,00	811	888	956	NC	980	NC
Ratio de désendettement (en années)	8,39	5,84	4,07	5,16	3,99	4,77	9,41	NC	6,19	NC

Encours de dette en euros / habitant *



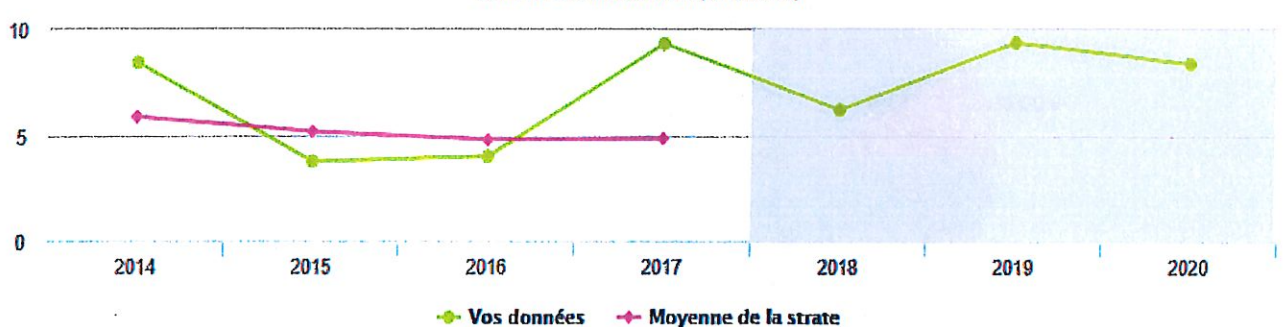
© Finance Active

Encours de dette / Recettes de fonctionnement (en %) *



© Finance Active

Ratio de désendettement (en années) *



© Finance Active

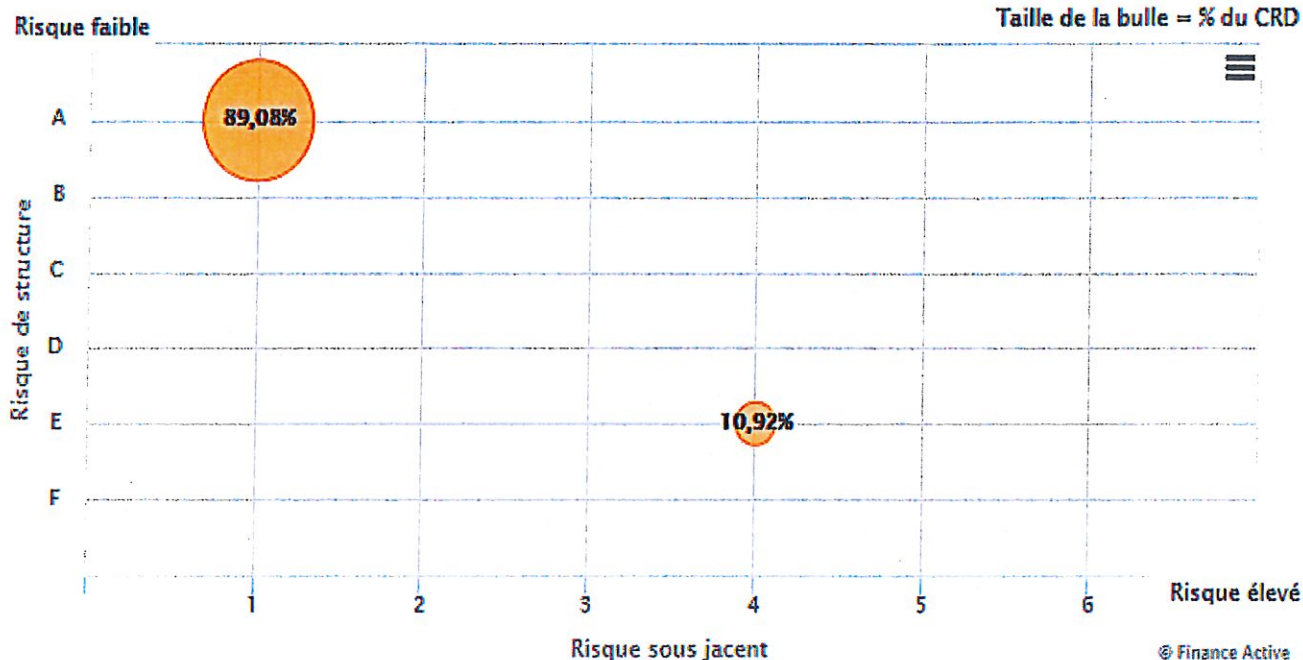
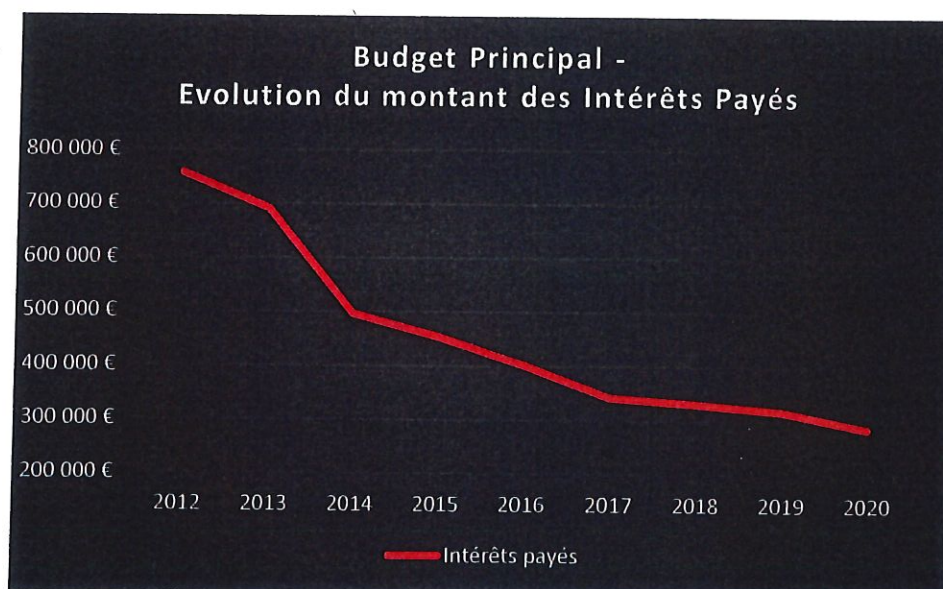
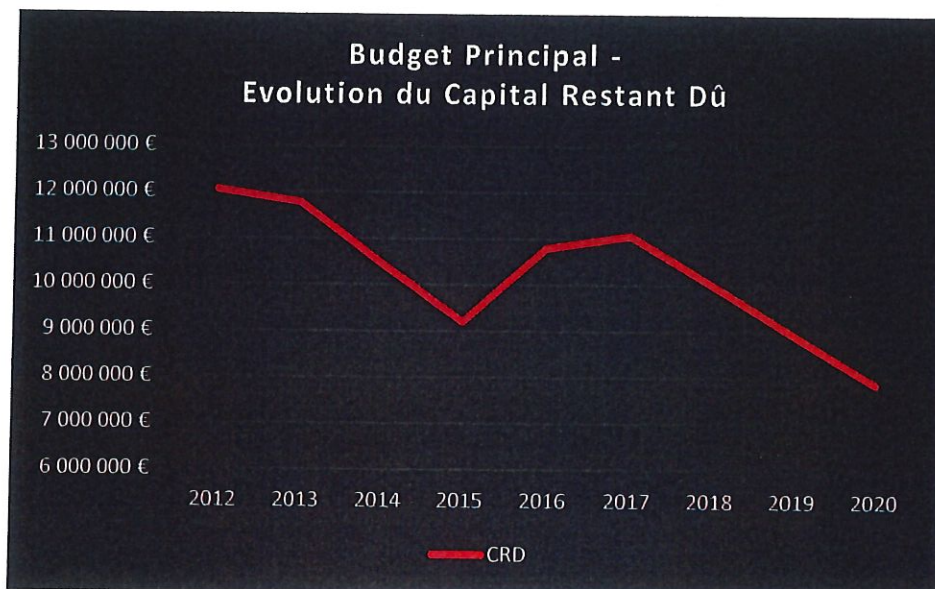


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N



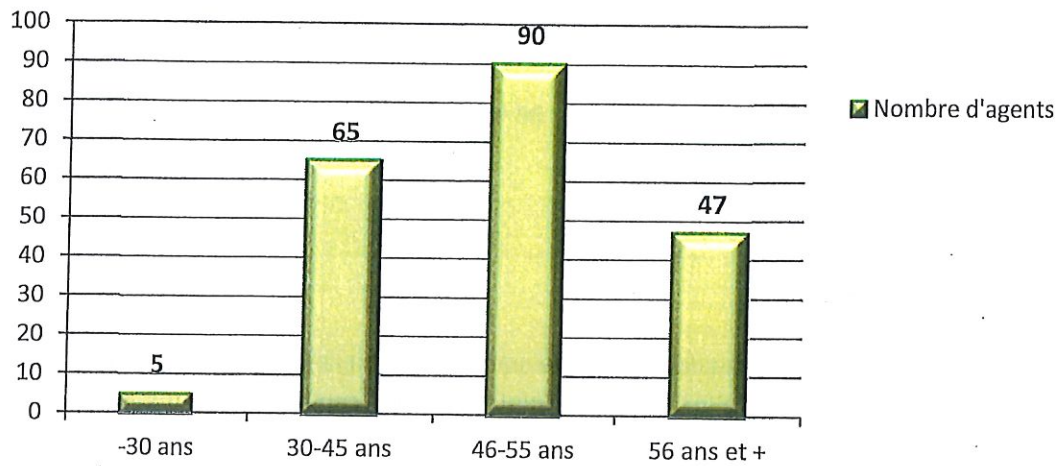
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	11 063 117.07 €	1 052 103.39 €	316 577.25 €	1 368 680.64 €	10 011 013.68 €
2020	10 011 013.68 €	1 082 428.76 €	* 284 795.63 €	* 1 367 224.38 €	8 928 584.92 €
2021	8 928 584.92 €	1 050 227.25 €	* 252 334.29 €	* 1 302 561.54 €	7 878 357.67 €
2022	7 878 357.67 €	1 081 334.60 €	* 221 028.12 €	* 1 302 362.72 €	6 797 023.07 €
2023	6 797 023.07 €	1 113 903.30 €	* 188 433.65 €	* 1 302 336.95 €	5 683 119.77 €
2024	5 683 119.77 €	839 708.11 €	154 647.40 €	994 355.51 €	4 843 411.66 €
2025	4 843 411.66 €	859 998.75 €	131 415.07 €	991 413.82 €	3 983 412.91 €
2026	3 983 412.91 €	841 191.43 €	107 473.06 €	948 664.49 €	3 142 221.48 €
2027	3 142 221.48 €	741 822.78 €	84 402.55 €	826 225.33 €	2 400 398.70 €
2028	2 400 398.70 €	723 394.20 €	61 494.98 €	784 889.18 €	1 677 004.50 €
2029	1 677 004.50 €	457 145.43 €	37 669.28 €	494 814.71 €	1 219 859.07 €
2030	1 219 859.07 €	366 179.71 €	26 223.61 €	392 403.32 €	853 679.36 €
2031	853 679.36 €	294 441.18 €	19 906.43 €	314 347.61 €	559 238.18 €
2032	559 238.18 €	296 976.04 €	15 071.99 €	312 048.03 €	262 262.14 €
2033	262 262.14 €	48 227.58 €	11 015.01 €	59 242.59 €	214 034.56 €
2034	214 034.56 €	50 253.14 €	8 989.45 €	59 242.59 €	163 781.42 €
2035	163 781.42 €	52 363.77 €	6 878.82 €	59 242.59 €	111 417.65 €
2036	111 417.65 €	54 563.05 €	4 679.54 €	59 242.59 €	56 854.60 €
2037	56 854.60 €	56 854.60 €	2 387.99 €	59 242.59 €	0.00 €
		11 063 117.07 €	* 1 935 424.12 €	* 12 998 541.18 €	



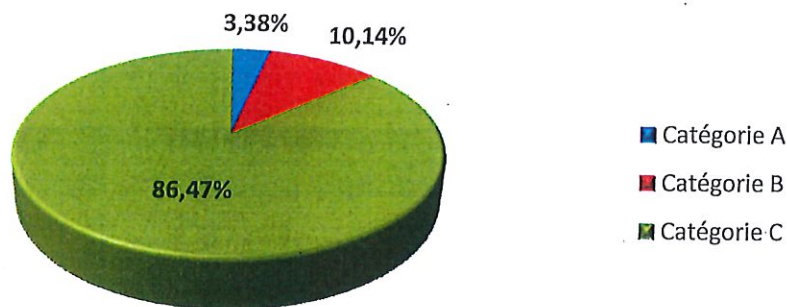
La commune poursuit son objectif de désendettement tout en continuant à entretenir son patrimoine et à répondre aux besoins de la population en matière de services et d'équipements publics.

STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

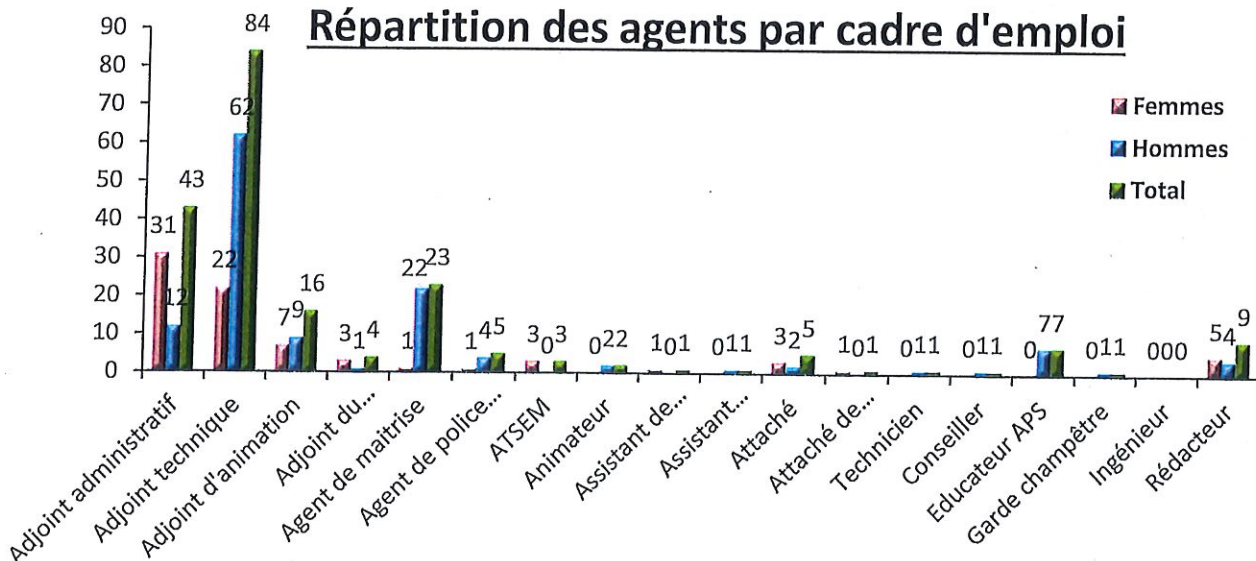
Pyramide des âges générale



Répartition des Catégories en %



Répartition des agents par cadre d'emploi



Etat des Emplois Permanents :

207 agents titulaires et stagiaires : 193 Ville – 8 Office – 5 Maréis – 1 Port

2 agents en CDI dont 1 à temps non complet

ETP : 204,09

Etat des CDD :

41 agents sont en CDD dont 28 à temps non complet : 38 Ville – 2 Office – 1 Maréis

ETP : 28.87

Etat des Contrats Aidés :

10 personnes : 10 Ville

ETP : 6,57 (état au 1^{er} juin 2020)

Pour une maîtrise optimale des dépenses de personnel compte tenu de la lourde charge du chapitre 012 dans le budget, les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés. Les missions des agents sont redéployées autant que faire se peut et les méthodes de travail sont réétudiées.

DONNÉES FINANCIÈRES

	2018	2019	Prév. 2020
Traitement indiciaire	4 866 553.66€	4 174 935.60€	4 256 855.43 € (dont +60 000 € GVT)
Régime indemnitaire	76 588.68€	813 950.52€	855 236.10€
NBI + SFT	137 611.45€	129 230.52€	124 066.80€
Traitement contractuels	491 826.24€	676 434.23€	656 881.04 € (diminution liée à la stagiairisation)
Régime indemnitaire Contractuels	4 258.36€	6 814.36€	4289.64€
Coût CNAS – Comité d'Action Sociale	64 062 €	67 477 €	69 599 €
Coût des visites médicales et expertises	8 715 €	11 644 €	18 000 €
Coût de l'assurance statutaire	220 439 €	228 639 €	227 027 €

Temps de travail effectif 2019 :

La durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et le décompte s'effectue sur l'année.

La durée annuelle de travail ne peut excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

La journée de solidarité a en effet porté à 1607 heures la durée, en ajoutant 7 h aux 1600 heures initialement prévues par le décret de 2001.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées. Possibilité de cycle de travail hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou annuel.

Décompte de la durée de travail :

- Repos hebdomadaire : 104 jours
- Jours fériés : 8 jours en moyenne
- Congés annuels réglementaires : 25 jours
- Soit 228 jours travaillés x 7 heures = 1596 heures arrondies à 1600 heures
- + la journée de solidarité de 7 heures

Soit total de 1607 heures



LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe MAREIS :

Le budget fonctionnement « dépenses » et « recettes » est ajusté en fonction de l'actualité COVID très impactante.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, des crédits seront ouverts pour le projet de requalification d'une partie de l'exposition permanente – de la formation du marin au quai Loubet – sur un espace de 190m² destiné à valoriser les acteurs de la filière de la pêche artisanale (projet cofinancé dans le cadre du FEAMP à 80%).

Refonte du site internet avec intégration d'une billetterie en ligne dans le but de répondre aux attentes des visiteurs (demande en cours : cofinancement à hauteur de 50% auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais dans le cadre du projet «Soutien à l'innovation touristique »).

Afin de limiter la consommation d'eau courante pour le nettoyage des filtres d'eau de mer, nous sommes toujours en phase de projet pour récupérer les eaux pluviales des toitures. Des crédits supplémentaires seront également nécessaires pour le remplacement du matériel vieillissant de la partie aquariologie.

Budget investissement Maréis 2020 :

Requalification de l'exposition permanente : 490.000 € (40% Europe – 40% Région des HdeF – 20% Ville d'Étaples-sur-Mer)

Refonte du site internet en site marchand : 30.000 € (50% Département du PdeC – 50% Ville d'Étaples-sur-Mer)

Remplacement du matériel vieillissant : 50.000 €

Relamping : 50.000 € (Budget investissement 2021)

Budget annexe Office Municipal de Tourisme :

Le budget fonctionnement « dépenses » et « recettes » est ajusté en fonction de l'actualité COVID très impactante.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, des crédits seront ouverts pour la refonte du site internet en site marchand trilingue afin de compléter les demandes conformément aux attentes du dossier « Station Classée ».

Mise en place dans le hall d'accueil du Pôle Tourisme d'un écran à affichage dynamique avec une application de gestion de contenu à distance pour diffuser de l'information et de la publicité aux publics en attente passive (demande en cours : cofinancement à hauteur de 50% auprès du Conseil Départemental du Pas de Calais dans le cadre du projet «Soutien à l'innovation touristique »).

Pour le Chantier de Construction Navale Ex-Chantier Leprêtre, des crédits seront ouverts pour la réfection du chalutier Notre Dame de Lourdes et de son hangar de protection (projet cofinancé dans le cadre du FEAMP à 80%).

Budget investissement OMT 2020 :

Réfection du Notre Dame de Lourdes + hangar : 50.000 € (40% Europe – 40% Région des HdeF – 20% Ville d'Étaples sur-Mer)

Ecran d'affichage dynamique : 25.000 € (50% Département du PdeC – 50% Ville d'Étaples-sur-Mer)

Refonte du site internet en site marchand : 20.000 €

Borne d'information extérieure 24/24 : 50.000 € (Budget investissement 2021/2022. Pôle gare)

Budget annexe Port de Plaisance :

Le nombre de location d'anneaux est passé de 163 en 2018 à 150 en 2019.

Les crédits d'investissement 2019 (remplacement de 2 pontons) n'ont pas été réalisés en attendant les résultats du groupe de travail constitué pour analyser les facteurs de progrès. Le groupe de travail s'est réuni, décision a été prise de dynamiser la politique de communication (articles dans des revues spécialisées, distribution de kits de communication auprès de plaisanciers, informations auprès des autres ports de plaisance, ...).

La marge de manœuvre est quasiment nulle puisque les dépenses en fonctionnement sont réduites aux achats de 1ère nécessité et incompressibles.

Une baisse notable pour 2020 est à relever : la cotisation à l'association des ports de plaisance des Hauts de France passera de 6000€ à 2640€.

Les recettes sont en baisse par rapport à 2018 et il n'est pas possible de compenser par l'augmentation du coût de l'anneau puisque les tarifs sont déjà dans la moyenne supérieure aux ports voisins (ports en eau profonde).

Le remplacement de deux anciens pontons entrainera une dépense en investissement de 90 000€ environ sur deux années.

Budget annexe Camping La Pinède:

Délégation de Service Public depuis 2015.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent des coûts de réparations, les dotations aux amortissements, et les charges financières. Les recettes de fonctionnement sont constituées par la redevance du délégataire.

Les dépenses d'investissement concernant la poursuite de la mise en conformité des installations électriques, le changement des menuiseries, ainsi que la réfection à neuf du réseau d'eau potable.

Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et commerciaux :

Les dépenses de fonctionnement concernent le paiement des fluides, de la redevance d'occupation du domaine portuaire, de petits travaux de maintenance, les charges d'intérêts et les dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement, constituées par la perception des loyers, restent stables.

La construction du BP2020 sera calquée sur le BP 2019.

